

Le compostage

Si vous avez un jardin, ayez le réflexe "compostage" ! Cette pratique peut réduire jusqu'à 35 % la quantité d'ordures ménagères à jeter dans votre poubelle. Le compost obtenu représente un engrais naturel de qualité pour vos plantes.



Qu'est-ce que le compostage ?

Le compostage est la transformation de déchets organiques en présence d'air et d'eau, sous l'action des micro-organismes vivant dans le sol (bactéries, champignons ...). Le compost obtenu après quelques mois est comparable à de l'humus.

Composter permet de :

- ▶ réduire la production d'ordures ménagères à traiter,
- ▶ produire un engrais 100 % naturel, pour fertiliser nos sols et lutter contre l'appauvrissement de la terre.

Composter est simple et économique. C'est un geste responsable ! Composter c'est rendre à la terre ce qu'elle nous a donné.

Deux solutions sont proposées par l'Agglo :

- ▶ **Le compostage individuel**
- ▶ **Le compostage partagé**

Le composteur individuel : comment s'en procurer ?

CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo propose 2 modèles de composteurs (en plastique recyclé) : 345 litres et 620 litres.

Le composteur est en kit, donc il passe dans le coffre d'une voiture.

Modalités de mises à disposition

- ▶ La mise à disposition est **gratuite**.
- ▶ Le composteur est affecté à l'habitation. Il demeure la propriété de la collectivité et il est formellement interdit de l'utiliser pour d'autres usages.
- ▶ La distribution est réservée aux habitants du territoire. **La présentation d'un justificatif de domicile est donc nécessaire.**
- ▶ **La remise du composteur est faite à l'issue d'un temps de sensibilisation sur les bonnes pratiques (~20 min)**

Calendrier 2025 de distribution de composteurs individuels commune par commune

<https://www.cap-atlantique.fr/services-a-la-population/dechets/le-compostage?>

► **L'inscription préalable par téléphone auprès de la Direction Prévention et Gestion des déchets est obligatoire : 02 51 76 96 16**

► Vous pouvez aussi vous rendre, **tous les mercredis après midi de 14h à 17h**, à la [Direction Prévention et Gestion des Déchets à Herbignac, rue de la Grée du Rocher, route de Saint-Lyphard à Herbignac](#)

Dates	Horaires	Communes	Lieux
Vendredi 24 janvier	10h-12h	Guérande	Salle Béatrix Rue Victor Hugo
Vendredi 21 mars	14h-16h	Penestin	Complexe polyvalent Petit-Breton, Allée Sports
Vendredi 25 avril	11h-13h	La Baule	Maison de Quartier du Guézy Avenue du parc Lassalle
Vendredi 6 juin	14h-16h	Saint-Molf	Salle de sports, Rue de le roche blanche
Vendredi 27 juin	11h-13h	Batz / Mer	Salle des fêtes, 9, rue de la Plage
Vendredi 18 juillet	10h-12h	Piriac/Mer	Salle Dumet, Route de mesquer
Vendredi 29 août	10h-12h	Le Pouliguen	Salle Duchesse Anne
Vendredi 12 septembre	14h-16h	Assérac	La clé des Champs n°3
Vendredi 3 octobre	10h-12h	Férel	Complexe sportif et culturel
Mardi 21 octobre	11h-13h	Mesquer	Salle de la Gambade Rue de la Gambade
Vendredi 21 nov.	10h-12h	Guérande	Salle Béatrix, Rue Victor Hugo
Vendredi 28 nov.	10h-12h	Saint-Lyphard	à confirmer
Vendredi 12 décembre	11h-13h	La Turballe	Services techniques, 119 Boulevard de l'Europe

2ème solution le compostage partagé :

Aujourd'hui, grâce au compostage partagé, même les personnes n'ayant pas de jardin peuvent participer à la démarche du compostage. Des sites de compostage partagé sont déployés progressivement dans les centres urbains et en pied d'habitat collectif.

Les objectifs du compostage partagé sont de :

- favoriser une meilleure gestion des déchets en habitat collectif,
- permettre aux habitants des collectifs de composter leurs bio-déchets,
- créer du lien social entre les habitants et développer des projets communs, tel que le jardinage partagé.

Les conditions du déploiement du compostage partagé

- ▶ Une partie des résidents ou riverains acceptent de s'engager durablement dans la démarche de compostage
- ▶ Un interlocuteur officiel doit être identifié (bailleur, syndic, services techniques de la commune, ...)
- ▶ Parmi les volontaires, un référent est identifié et formé pour s'assurer du bon fonctionnement du site et être le contact privilégié de l'Agglo ou son prestataire
- ▶ Les résidents sont principalement des résidents permanents ;
- ▶ Un lieu d'implantation doit être identifié, dans un espace vert, d'une superficie minimum de 10m². Ce lieu doit être proche des logements concernés, accessible aux piétons et proche d'un accès pour véhicules légers, sur un terrain plat.
- ▶ Un débouché doit être identifié pour le compost (jardin partagé, espaces verts, utilisation par les habitants...).
- ▶ Dans le cadre d'une copropriété ou d'un lotissement non rétrocédé, la création d'un site de compostage doit être votée en Assemblée Générale.

L'Agglo fournit les 3 bacs de compostage ainsi que des bioseaux et guides du compostage pour chaque usager.



Carte des composteurs partagés urbains sur le territoire de CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

Les composteurs partagés urbains sont ouverts à tous les riverains qui souhaitent y contribuer.

A noter : afin d'éviter une mauvaise utilisation des composteurs (dépôt d'ordures non biodégradables notamment), les composteurs peuvent être fermés par des cadenas.

Chacun peut contacter l'Agglo pour obtenir : **un bioseau, un guide du compostage partagé, et le code d'accès du site de compostage de son choix.**

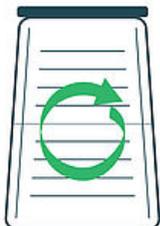
En complément, des sites de compostage partagé peuvent être installés en pied d'habitat collectif.

Les bons gestes du compostage



Conseils pratiques :

- Utilisez des déchets frais, pas trop humides et variés.
- Retournez et aérez régulièrement.
- Débutez le compostage de préférence au printemps ou en été.
- Bannissez les substances nocives et polluantes.



POUR FAIRE

Un bon compost

JE METS

DÉCHETS DE CUISINE



Épluchures de fruits et légumes



Fruits abimés ou pourris (en morceaux)



Coquilles d'œufs (broyées)



Restes de repas (riz, pain, pâtes, ...)



Marc de café, filtres, sachets de thé et d'infusion (non plastifiés)



Noyaux, coques de noix et de noisettes



Produits laitiers (en petite quantité)

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES



Fleurs et feuilles fanées, copeaux de bois (non traités)



Cartons fins en morceaux (boîtes d'œufs, rouleaux de papier toilette, rouleau d'essuie-tout,...)



Essuie-tout, serviettes, (sans produits chimiques)



Papiers journaux

DÉCHETS DE JARDIN



Tontes de pelouse (en petites quantités)



Tailles de haies et de branchages (de petite taille ou broyées)



Feuilles mortes (en petite quantité ou broyées)



Mauvaises herbes (non montées en graines)



Paille, foin, écorces d'arbres, copeaux de bois (broyées)



Fanes de légumes

Pensez à alterner les matières :

- sèches et humides
- vertes et brunes
- fines et grossières
- riches en azote et riches en carbone





Les interdits

Déchets de jardin traités chimiquement, déchets végétaux grossiers > 2-3 cm, plantes malades, mauvaises herbes grainées, coupes de thuyas et de résineux, terre, sable, balayures, os et arêtes, restes de viande et de poisson, cigarettes, huile de friture, ...



POUR FAIRE
Un bon compost

JE NE METS PAS

DÉCHETS DE CUISINE



Corps gras
(huile de friture, graisse,...)



Restes de viandes et de poissons (Pour éviter odeurs et rongeurs)

DÉCHETS MÉNAGERS NON ALIMENTAIRES



Excréments d'animaux, litières souillées, couches-culottes



Papiers glacés ou fortement encrés



Mégots de cigarettes



Poussières d'aspirateur, balayures



Sacs plastiques



Produits chimiques et toxiques, déchets médicaux



Gravats, plâtre, charbon de barbecue

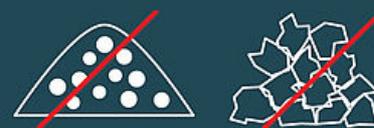
DÉCHETS DE JARDIN



Déchets de jardin traités chimiquement



Déchets végétaux trop grossiers
($\varnothing > 2-3$ cm)



Terre, gravier, sable, cailloux



Plantes malades



Mauvaises herbes montées en graines





CapAtlantique La Baule-Guérande Agglo

3 Avenue des Noëllés
44503 La Baule-Escoublac Cedex

 **02 51 75 06 80**